AMBASSADE DE FRANCE A TOKYO

DEMANDE DE VISA SCHENGEN
pour tourisme, visite familiale ou privée, voyage d'affaires

- Il est fortement conseillé de déposer votre demande **au moins trois semaines avant** la date prévue de votre départ et jusqu'à trois mois avant cette date. Si la demande est déposée moins de deux semaines avant la date prévue de départ, la décision finale pourra être rendue après la date de départ.

LISTE DES PIECES A FOURNIR CLASSEES DANS L'ORDRE SUIVANT :

1.	ORIGINAL ☐	**La présente liste** de documents sur laquelle vous aurez coché la présence de chaque document et de chaque photocopie que vous présentez.
		Documents indispensables au dépôt de la demande
2.	ORIGINAL ☐	**1 formulaire de demande de visa court séjour**, lisiblement rempli et dûment signé. Signature identique au passeport. Ne pas remplir au crayon à papier.
3.	ORIGINAL ☐	**1 photo** d'identité récente collée sur le formulaire à l'emplacement prévu (expression neutre, de face, tête nue et visage dégagé, sur fond clair et uni, en couleur, format 35x45). Les photographies numérisées ne sont pas recevables.
4.	ORIGINAL ☐ COPIE ☐	**Passeport** délivré depuis moins de 10 ans et valide au moins 3 mois après la date de sortie du territoire des Etats membres. Il doit comporter au moins deux feuillets vierges. **Copie des pages concernant l'identité du titulaire.**
5.	ESPECES ☐	**Frais de dossiers : la contrevaleur en yens** de 60 €**, payable en espèce uniquement.** Attention : en cas de refus de visa, les frais de dossier ne sont pas remboursables.
6.	ORIGINAUX ☐ COPIES ☐	**Le cas échéant, votre visa ou titre de séjour japonais :** - « *Resident card* » - ou « *Alien card* » valide pendant 3 mois à votre départ de l'Espace Schengen - ou visa japonais avec un « *re-entry permit to Japan* » valide pendant 3 mois à votre départ de l'Espace Schengen.
		Justificatifs requis (veuillez fournir toutes les pièces qui correspondent à votre situation)
7.	ORIGINAL ☐ COPIE ☐	**Justificatifs de situation socio-économique au Japon** a) Selon votre situation : • Salariés : attestation d'emploi comportant le nom, la fonction, la date d'embauche et le salaire du demandeur, rédigé sur papier à en-tête, daté, signé ou revêtu du cachet de l'entreprise. • *Étudiants* : certificat de scolarité comportant la date prévisionnelle de fin d'études, certificat de bourse le cas échéant. • *Professions libérales ou indépendantes et chefs d'entreprise* : certificat d'enregistrement de l'entreprise (kojinjigyo kaigyo shomeisho, tokibo tohon, etc…), attestation d'acquittement des taxes au cours des deux dernières années. • *Femmes au foyer ou personnes sans emploi* : fournir une lettre de garant datée et signée (signature identique à celle de son passeport), copie du passeport et certificat d'emploi du garant. Le cas échéant, justificatif du lien familial. b) Le cas échéant, preuve de vos attaches au Japon : attaches familiales, titre de propriété… Les conjoints ou enfants de Japonais doivent présenter un *koseki tohon* apostillé par le Ministère des Affaires Etrangères japonais et accompagné d'une traduction.
8.	ORIGINAUX ☐ COPIES ☐	**Justificatifs de l'objet du voyage** **a) *Voyage à caractère touristique ou privé* :** 1. Invitation nominative de l'hôte en cas d'hébergement chez une personne physique. 2. Confirmation de la réservation d'un voyage organisé, ou tout autre document approprié indiquant le programme de voyage envisagé. 3. En cas de transit, visa ou autre autorisation d'entrée dans le pays tiers de destination. Le cas échéant, billets ou réservations de billets pour la poursuite du voyage. ***b) Voyage à caractère professionnel* :** 1. invitation nominative d'une entreprise ou d'une autorité à participer à des entretiens, conférences ou manifestations commerciales, industrielles ou professionnelles. 2. Document précisant le domaine d'activité de la compagnie. 3. si vous êtes employé, lettre de mission établie par votre employeur, dûment datée, signée et revêtue du sceau de l'entreprise et mentionnant les dates et le motif du voyage. ***c) Voyage d'étude ou de formation :*** 1. certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement au Japon

Dernière modification : 28/03/2019 - Site Internet: http://www.ambafrance-jp.org
Contact : visa.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr

		2. carte d'étudiant de l'établissement français ou descriptif des cours qui seront suivis (en l'absence de précisions sur le certificat d'inscription). **d) Voyage à but culturel, sportif ou politique :** Invitation, billet d'entrée ou attestation d'inscription précisant, si possible, le nom de l'hôte et la durée du séjour ou tout autre document de nature à justifier le motif du séjour. **e) Visite pour raison médicale :** 1. Attestation officielle délivrée par l'autorité médicale confirmant que le traitement ne peut pas être suivi au Japon. 2. Attestation confirmant l'acceptation du patient par un établissement médical français 3. Preuve des ressources suffisantes pour la prise en charge des soins en France. **f) Visite dans une institution religieuse :** 1. « Formulaire unique » (modèle disponible sur le site à l'adresse http://www.ambafrance-jp.org/article518) délivré par l'institution d'accueil. En cas de présentation de ce formulaire, veuillez ignorer les points 9, 10, 11 et 12. 2. OU invitation, inscription ou programme indiquant, si possible, le nom de l'hôte et la durée du séjour ou tout autre document de nature à justifier le motif du séjour. **g) Voyage à but scientifique :** Convention d'accueil ORIGINAL uniquement En cas de présentation d'une convention d'accueil, veuillez ignorer les points 9, 10, 11 et 12.
9.	ORIGINAUX ☐ COPIES ☐	**Justificatifs de l'itinéraire** 1. **Billets ou réservation de billets** d'avion aller-retour Japon-France. Si vous avez réservé vos billets en ligne, veuillez produire les billets électroniques et l'email de confirmation adressé par le site. 2. **Programme du voyage** : Récapitulatif du voyage indiquant le jour d'entrée et de sortie et le nombre de jours passés dans chaque pays ainsi que le motif de chaque étape du séjour (format libre). 3. Le cas échéant, visas pour les pays non signataires des accords de Schengen visités après la France.
10.	ORIGINAUX ☐ COPIES ☐	**Justificatifs d'hébergement** **Réservations d'hôtel confirmées** pour toute la durée du séjour dans l'espace Schengen, **avec mention claire de votre nom**, de l'adresse de l'établissement, des dates et de la durée de séjour. **OU** pour un séjour chez au domicile d'un particulier : **attestation d'accueil** délivrée par la mairie du domicile de l'accueillant. **Original uniquement**.
11.	ORIGINAUX ☐ COPIES ☐	**Justificatifs de ressources (non requis dans le cas d'un voyage d'affaires si l'employeur déclare prendre les frais à sa charge) :** Justificatifs de vos ressources prouvant que vous disposez d'assez de moyens pour couvrir vos frais de séjour durant votre séjour dans l'espace Schengen : livret de banque actualisé (copie des pages identité et des transactions effectuées les 3 derniers mois) ou attestation bancaire établie depuis moins d'un mois montrant le détail des transactions (le seul solde du compte n'est pas suffisant). *+ Le cas échéant, justificatifs de prise en charge par une tierce personne :* *1. lettre de prise en charge financière expliquant en qualité de quoi le tiers se porte garant, copie d'une pièce d'identité signée en cours de validité et éventuellement un acte d'état civil prouvant le lien familial.* *2. justificatifs de ressources du tiers garant : attestation bancaire datant de moins d'un mois ou copie des relevés bancaires des 3 derniers mois.* *+ Le cas échéant, justificatifs de prise en charge par votre employeur ou un organisme : attestation de prise en charge.*
12.	ORIGINAL ☐ COPIE ☐	**Assurance voyage internationale :** • Assurance internationale de voyage couvrant les frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement dans les pays de l'espace Schengen, ou a minima dans le ou les pays de destination, à hauteur de 30 000 € **minimum**. • **OU** tout autre document attestant que vous bénéficiez d'une couverture d'assurance pendant vos voyages à l'étranger.
13.	ORIGINAUX ☐ COPIES ☐	**Mineurs (moins de 18 ans)** 1. autorisation écrite et signée par les deux parents (modèle d'autorisation de sortie du territoire à l'adresse http://www.ambafrance-jp.org/article518). 2. photocopie du passeport des parents (ou toute autre pièce d'identité signée avec photographie). 3. Justificatif du lien familial (*koseki tohon* apostillé par le Ministère des Affaires Etrangères Japonais et accompagné d'une traduction.

renvoi du passeport		
A.	Retour du passeport par courrier postal seulement ☐	**Letter Pack 510** pour vous renvoyer votre passeport par voie postale. L'acheminement des passeports ne saurait engager la responsabilité du service des visas.